

COMMUNE D'OBERHAUSBERGEN

Département
du Bas-Rhin

Arrondissement de
Strasbourg

Nombre de
conseillers élus :
29

Conseillers en
fonction :
29

Conseillers
présents :
25

**Extrait du procès-verbal des
délibérations du Conseil Municipal**

Séance du lundi 8 juillet 2019

Sous la présidence de M. Cécile DELATTRE, Maire

INTERCOMMUNALITE

4/ Avenant à la convention avec l'EMS pour l'organisation d'un transport scolaire intra-communal

Depuis le mois de novembre 2015, la commune organise le service intra-communal de transport scolaire entre le quartier Prévert et le groupe scolaire (école maternelle et élémentaire) en délégation de la mission d'organisation du transport scolaire par l'EMS à la commune, cette dernière étant juridiquement autorité organisatrice de second rang pour ce service.

La convention de 2015 « confiant à la commune d'Oberhausbergen l'organisation du transport scolaire intra-communal pour la desserte de l'école primaire Josué Hoffet et de l'école maternelle Sarah Banzet » prévoyait en son article 7 une fin au 31 juillet 2019.

Il est proposé de prolonger le lien contractuel en question pour une période de 5 ans, étant précisé qu'en cas de besoin il sera possible de le résilier de manière anticipée sous réserve de respecter un délai de prévenance.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

AUTORISE Mme le Maire à signer l'avenant n°1 à la convention susvisée de 2015 afin d'en prolonger ses effets pour une durée de 5 ans, du 1^{er} août 2019 au 31 juillet 2024.

Adopté à l'unanimité,

Pour extrait conforme,
Le Maire,
Cécile DELATTRE

